



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunesse et éducation nationale : budget

Question écrite n° 26998

Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les jours de grève non payés aux enseignants et personnels de l'éducation nationale en mai et juin derniers. Les sommes qui correspondent à ces jours non payés représentent une part non négligeable du budget de l'éducation. Il lui demande donc de lui en préciser le montant et l'affectation.

Texte de la réponse

Les montants retenus de janvier à décembre 2003 inclus s'élèvent à 229,4 millions d'euros (enseignement scolaire et enseignement supérieur confondus), dont 17 millions d'euros ont été retenus au cours des mois de janvier, février et mars et correspondent à des grèves ayant eu lieu à l'automne 2002. Ces retenues concernent le 1er degré pour 90,4 millions d'euros, le 2e degré pour 123,2 millions d'euros, les personnels ATOSS pour 13,2 millions d'euros, l'enseignement privé pour 1,4 million d'euros et l'enseignement supérieur pour 1,1 million d'euros. Elles se sont traduites par une atténuation de la dépense de rémunérations du ministère de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26998

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2003, page 8135

Réponse publiée le : 24 février 2004, page 1439